



Mur soutènement (mur separation)

Par **Tachaxvi**, le **20/07/2019** à **18:13**

Lors de la construction de notre habitation le constructeur a dut decaisser le terrain plus que prévu.

De ce fait il nous impose la réalisation d'un mur de soutènement pour retenir les terres du voisins (qui a entamé la construction bien après nous).

1) sont ils en droit de nous imposer cela? Ceci n'était pas prévu lors de la signature ?

Nous nous sommes donc acquittés de la réalisation du mur (qui se trouve sur notre terrain) avec sur le dessus la mise en place d'une palissade en bois qui sert donc de cloture.

Peut on imposer a notre voisin de cloturer lui aussi son terrain car il nous reste 10 cm de terrain derriere le dit mur ou de partager les frais de clôture? .

Bien cordialement

Par **Visiteur**, le **20/07/2019** à **23:03**

Bonjour

Vous pouvez lui en faire la demande, mais il peut refuser...